



Mairie de
Fleury sur Andelle

Date de la convocation :
23/04/2026

Date d'affichage
de la convocation :
23/04/2026

Date d'affichage
de la délibération :
30/04/2026

Nombre de Membres
En exercice : 19
Quorum : 10
Présents : 19
Représentés : 19
Votants : 19

Objet :
FINANCES
Commune - Tarifs – 2026

Sens du vote :
Adoption : oui
Rejet : /
Unanimité : oui
Majorité : /
Nombre de voix Pour : 19
Nombre de voix Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance
(art. L2121-15 CGCT)
Fleur BELLANGER

Ville de Fleury-sur-Andelle
Département de l'Eure

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt huit avril deux mil vingt-six, à vingt heures trente minutes.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de son Maire, Françoise Collemare.

1 - Françoise COLLEMARE	P	8 - Jean-Marc GAVELLE	P	15 - Magali LECHELLIER	P
2 - Alban ROPERT	P	9 - Céline RABEC	P	16 - Anthony PALMENTIER	P
3 - Marie-Pierre DÉHAYS	P	10 - Alban LAVACHER	P	17 - Elodie MATHEUS	P
4 - Adrien PERNEL	P	11 - Carole FARCY	P	18 - Rémi VIEILLARD	P
5 - Fleur BELLANGER	P	12 - Jean-Pierre LEFEBVRE	P	19 - Marie SALET	P
6 - Frédéric ZIÉLINSKY	P	13 - Jennifer ROUCOU	P		
7 - Stéphanie VANESSE	P	14 - David COLAS	P		

Absents ayant remis un pouvoir :

Absents excusés :

Absents : /

FINANCES

Commune - Tarifs – 2026

Vu,

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives à la fixation des tarifs applicables aux services publics communaux ;
- Vu le compte administratif, le budget primitif de la commune et les prestations proposées par les services communaux,
- Vu la délibération 2025-12 portant fixation de tarifs communaux :

Considérant,

- L'intérêt de regrouper tous les tarifs communaux dans une seule délibération
- L'importance de garantir l'équilibre financier des services publics tout en maintenant l'accessibilité de ces derniers aux usagers ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Approuve les tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} mai 2026, conformément au tableau annexé à la présente délibération.
- Souligne que ces tarifs seront portés à la connaissance des administrés par affichage en mairie et publication sur le site internet communal.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

Pour extrait conforme,



Le Maire
Françoise COLLEMARE

Le secrétaire de séance
Fleur BELLANGER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Tarifs salle des fêtes

Salles disponibles à la location

Utilisation		Habitants	Hors Commune
Salle Mairie	Week-end (ven. 15h30 → lundi 9h.)	300 €	500 €
Salle Fontaine Rosette	Vin d'honneur (sam. 9h30 → sam. 20h)	122 €	235 €

Frais additionnels réglementaires (salles des fêtes)

Option	Tarif	Observations
Forfait chauffage	50 €	Obligatoire du 01/10 au 31/03
Caution	300 €	Obligatoire pour toute location
Casse de vaisselle	Le prix à régler est précisé dans le tableau ci-dessous	

Options facultatives

Prestation	Tarif	Observations
Nettoyage	116 €	Sur demande, sinon à la charge du locataire
Forfait vaisselle	90 €	Le locataire peut sélectionner les ustensiles nécessaires

Gratuité – Conditions d'application

Bénéficiaires	Fréquence	Conditions
Associations fleurysiennes	1 fois par an	Dossier administratif complet + chèque de caution
Entreprises fleurysiennes	1 fois par an	Dossier administratif complet + chèque de caution
Élus de Fleury-sur-Andelle	1 fois par an	Dossier administratif complet + chèque de caution
Agents municipaux	1 fois par an	Dossier administratif complet + chèque de caution
Autres (cas exceptionnels)	Ponctuel (sur décision)	Décision de M ^{me} le Maire (ex : verre de rassemblement post-inhumation, réunions d'entreprises, de l'État, de collectivités territoriales, d'associations non fleurysiennes, ...)

Catégorie	Exemples	Tarif
Verre / Tasse standard	Verre à eau, vin, jus, tasse	1 €
Couverts	Fourchette, couteau, cuillère	2 €
Verre spécifique / fragile	Flûte, pastis, coupe champagne	3 €
Petite vaisselle	Assiette dessert, soucoupe, ramequin	3 €
Grande vaisselle	Assiette plate, creuse	4 €
Ustensiles divers	Louche, spatule, saladier, sucrier	5 €
Salière, poivrière, vaisselle spéciale	Salières/poivrières, saucière, sucrier	5 €
Plats et plateaux inox	Plats ronds/ovales, légumiers	10 €
Plateaux spéciaux / osier	Plateaux à fromages, corbeilles à pain	9 €
Couteaux spécialisés	Viande, pain	15 €
Outils spéciaux	Sécateur volaille	45 €

Tarifs du bus communal (mis à jour en 2024)

Pour les écoles et associations Fleuryiennes :

Prestation	Tarifs 2019	Tarifs 2022	Tarifs 2024
Location à la demi - journée	120,30 €	150 €	200 €
Location à la journée	177,60 €	200 €	250 €

Pour les autres utilisateurs :

Prestation	Tarifs 2019	Tarifs 2022	Tarif 2024
Prix par kilomètre parcouru	3,36 €	4,10 €	5 €

Le bus communal sera loué aux autres utilisateurs avec une facturation minimale de 250 €.

Pour tous les utilisateurs :

Les frais de restauration du chauffeur, de péage, de stationnement, ou autres frais inhérents aux transferts seront facturés à l'ensemble des utilisateurs.

TYPE DE CONCESSIONS	TARIFS	
CONCESSIONS CIMETIERES	2.20 m2	3.014 m2
50 ans	280,20 €	383,90 €
30 ans	189.60 €	259.70 €
15 ans – uniquement renouvellement	158.00 €	216.40 €
EMPLACEMENTS COLOMBARIUM		
50 ans	2336.50 €	
30 ans	1401.90 €	
15 ans	701.00 €	
EMPLACEMENTS CAVES URNES		
50 ans	1033.50 €	
30 ans	620.10 €	
15 ans	310.10 €	

Ces tarifs seront augmentés de 20% pour inhumation d'un troisième corps.

Mise en vente, en l'état, des caveaux qui auront fait retour à la Commune au tarif de 1071 €.

Tarifs restaurant scolaire enfants scolarisés et dispositif cantine à 1 € (mis à jour en 2024)

Tranches	Quotient Familial CAF	Tarifs appliqués
T1	< 500 €	0,50 €
T2	≤ 1 000 €	1,00 €
T3	> 1 000 €	3,03 €

Un quotient familial CAF inférieur ou égal à 1 000€ correspond à ces montants plafond de revenus imposables par foyer :

Montant plafond des revenus (fiscal net de référence) mensuels pour bénéficiaire du tarif inférieur ou égal à 1€	
	1 parent ou 2 parents
1 enfant	2 500 €
2 enfants	3 000 €
3 enfants	4 000 €
4 enfants	4 500 €
5 enfants	5 000 €
6 enfants	5 500 €

Tarifs frais de scolarité hors commune (mis à jour en 2021)

Frais de scolarité par enfant pour les enfants hors commune admis dans les deux écoles de Fleury-sur-Andelle :

Frais de scolarité	598 €
--------------------	-------

Tarifs garderie (mis à jour en 2024)

Tarifs	Gouter	Garderie	
	Commune et Hors Commune	Commune Tarif au 1/4 heure	Hors Commune Tarif au 1/4 heure
Inferieures à 1 372,04 €	0,50 €	0,60 €	1,55 €
Inferieures à 2 744,08 €		0,80 €	
Inferieures à 3 963,67 €		1 €	
Supérieures à 3 963,67 €		1,20 €	

En cas de demandes supérieures aux capacités d'accueil disponibles, la commune se réserve le droit de **prioriser les inscriptions selon des critères objectifs et transparents**, tels que :

- La situation professionnelle des parents ou responsables légaux (priorité pouvant être donnée aux foyers dont les deux parents travaillent)
- L'âge de l'enfant
- La fréquentation régulière du service
- L'ordre chronologique de réception des dossiers complets
- Des situations particulières dûment justifiées (ex : fratrie, difficultés familiales...)

Ces critères visent à garantir une répartition équitable des places, dans le respect des obligations légales et des capacités d'encadrement.

Depuis en 2024 :

- La réduction du prix du gouter de 1,10 € à 0,50 €.
- La suppression de l'heure indivisible.
- Le retour à la facturation au 1/4 d'heure dès le 1er 1/4 d'heure.
- La gratuité pour le 1er 1/4 d'heure.

Tarifs centre de loisirs sans hébergement à la journée (mis à jour en 2026)

Tarifs communaux - ALSH						
Ressources mensuelles en Euros	Tarifs commune			Tarifs hors-commune		
	1 enfant inscrit	2 enfants inscrits	3 enfants inscrits et +	1 enfant inscrit	2 enfants inscrits	3 enfants inscrits
< à 609,95 €	5,23	4,82	4,43	9,23	8,82	8,43
< à 914,85 €	6,01	5,43	4,82	10,01	9,43	8,82
< à 1067,30 €	6,21	5,63	5,04	10,21	9,63	9,04
< à 1219,74 €	6,6	5,81	5,23	10,60	9,81	9,23
< à 1372,19 €	7 €	6,22	5,43	11,00	10,22	9,43
< à 1463,66 €	7,41	6,43	5,52	11,41	10,43	9,52
< à 1524,64 €	7,59	6,6	5,63	11,59	10,6	9,63
< à 1677,09 €	7,8	6,81	5,81	11,80	10,81	9,81
< à 1829,54 €	8,18	7 €	6,01	12,18	11	10,01
< à 1981,99 €	8,6	7,41	6,22	12,60	11,41	10,22
< à 2134,44 €	8,99	7,59	6,43	12,99	11,59	10,43
< à 2286,89 €	9,4	8 €	6,56	13,40	12	10,56
< à 2439,34 €	9,78	8,19	6,8	13,78	12,19	10,8

< à 2591,79 €	10,19	8,6	7 €	14,19		
< à 2744,23 €	10,56	8,79	7,2	14,56	12,79	11,2
< à 2896,68 €	10,94	9,18	7,41	14,94	13,18	11,41
< à 3049,13 €	11,34	9,4	7,59	15,34	13,4	11,59
< à 3201,58 €	11,76	9,78	7,8	15,76	13,78	11,8
Supérieur à 3201,58 €	12,16	9,95	8 €	16,16	13,95	12 €

- Les enfants sont pris en charge à partir de 7h30.
- L'accueil est échelonné jusqu'à 9h30.
- L'accueil se termine à 18h30.
- Il est possible pour les parents de récupérer leurs enfants entre 17h et 18h30.
- Le repas et le gouter sont inclus dans la tarification
- Toute inscription au centre du mercredi entraine une facturation qu'il y ait fréquentation ou non (sauf si prévenu 48h à l'avance).
- En cas de retard de paiement, la mairie peut se réserver le droit de suspendre l'inscription.

Tarifs centre de loisirs sans hébergement uniquement en matinée

Ressources mensuelles	Enfants de la commune			Enfants hors commune		
	1 enfant inscrit	2 enfants inscrits	3 enfants inscrits et +	1 enfant inscrit	2 enfants inscrits	3 enfants inscrits et +
< à 609,95 €	2,62 €	2,41 €	2,22 €	6,62 €	6,41 €	6,22 €
< à 914,85 €	3,01 €	2,72 €	2,41 €	7,01 €	6,72 €	6,41 €
< à 1067,30 €	3,11 €	2,82 €	2,52 €	7,11 €	6,82 €	6,52 €
< à 1219,74 €	3,30 €	2,91 €	2,62 €	7,30 €	6,91 €	6,62 €
< à 1372,19 €	3,50 €	3,11 €	2,72 €	7,50 €	7,11 €	6,72 €
< à 1463,66 €	3,71 €	3,22 €	2,76 €	7,71 €	7,22 €	6,76 €
< à 1524,64 €	3,80 €	3,30 €	2,82 €	7,80 €	7,30 €	6,82 €
< à 1677,09 €	3,90 €	3,41 €	2,91 €	7,90 €	7,41 €	6,91 €
< à 1829,54 €	4,09 €	3,50 €	3,01 €	8,09 €	7,50 €	7,01 €
< à 1981,99 €	4,30 €	3,71 €	3,11 €	8,30 €	7,71 €	7,11 €
< à 2134,44 €	4,50 €	3,80 €	3,22 €	8,50 €	7,80 €	7,22 €
< à 2286,89 €	4,70 €	4,00 €	3,28 €	8,70 €	8,00 €	7,28 €
< à 2439,34 €	4,89 €	4,10 €	3,40 €	8,89 €	8,10 €	7,40 €
< à 2591,79 €	5,10 €	4,30 €	3,50 €	9,10 €	8,30 €	7,50 €
< à 2744,23 €	5,28 €	4,40 €	3,60 €	9,28 €	8,40 €	7,60 €
< à 2896,68 €	5,47 €	4,59 €	3,71 €	9,47 €	8,59 €	7,71 €
< à 3049,13 €	5,67 €	4,70 €	3,80 €	9,67 €	8,70 €	7,80 €
< à 3201,58 €	5,88 €	4,89 €	3,90 €	9,88 €	8,89 €	7,90 €

2026-29

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le



ID : 027-212702468-20260428-DELIB_2026_29-DE

Sup à 3201,58 €	6,08 €	4,98 €	3,81 €	10,08 €	8,98 €	7,81 €
-----------------	--------	--------	--------	----------------	---------------	---------------

Tarifs gestion des animaux errants

Situation	Tarif	Remarques
1 ^{ère} capture	Gratuite	Par foyer, à titre exceptionnel et pédagogique
À partir de la 2 ^{ème} capture	40 € par capture	
	10 € par jour de garde	Facturation en fonction de la durée de garde
	Frais vétérinaires éventuels	Refacturés au propriétaire sur justificatif

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le



ID : 027-212702468-20260428-DELIB_2026_29-DE